

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Afrique de l'Est et de l'Océan Indien

Semaine du 6 au 9 octobre 2025

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE NAIROBI

EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES ÉCONOMIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION
(ADDIS ABEBA, DAR ES SALAM, KAMPALA, TANANARIVE)

Faits marquants

- ❖ **Djibouti** : Nouvelle décision arbitrale dans le litige avec DP World sur le terminal de Doraleh
- ❖ **Kenya** : Conversion de la dette chinoise du SGR en Renminbi
- ❖ **Kenya** : Émission d'une nouvelle euro-obligation

LE CHIFFRE A RETENIR

22 %

ÉTHIOPIE : PART DES TRANSFERTS DE
FONDS DE LA DIASPORA PASSANT
PAR LES CIRCUITS FORMELS

Le graphique de la semaine

Kenya : croissance du crédit au secteur privé

- en glissement annuel -



Au Kenya, la croissance du crédit au secteur privé est déprimée depuis mi-2024, passant même en territoire négatif entre décembre 2024 et mars 2025. Cela s'explique par la politique monétaire de la Banque centrale – encore restrictive en 2024 et début 2025 – et par des besoins de financements élevés de l'État kényan sur le marché domestique, impliquant une moindre épargne disponible pour le secteur privé et une hausse des taux d'intérêts (effet d'éviction). Après un point bas en février 2025 à (-2,9 % en g.a.), la croissance du crédit au secteur privé rebondi légèrement et, en septembre 2025, pour la première fois depuis mai 2024, sa croissance réelle (corrigée de l'inflation) est redevenue positive, à +5,0 %. Ce léger rebond s'explique par la baisse progressive des taux d'intérêts appliqués par les banques commerciales, en lien avec la baisse des taux directeurs de la Banque centrale (cf. brève Kenya).

REGIONAL

La Tanzanie exempte les Kényans d'interdiction d'activités commerciales

Le 1^{er} octobre, le Tanzanie a exempté les Kényans des interdictions récentes faites aux étrangers d'être propriétaires de petites entreprises. La Secrétaire d'État kényane aux Affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Caroline Karugu, a indiqué que les deux pays avaient trouvé un accord permettant aux commerçants kényans titulaires de licences valides de poursuivre leurs activités. Cette décision annule, pour les Kényans, une directive de juillet dernier du ministère tanzanien de l'Industrie et du Commerce qui interdit aux étrangers de posséder des entreprises dans quinze secteurs, notamment les salons de beauté, les kiosques de transfert d'argent et les services de guides touristiques. Nairobi avait dénoncé cette mesure comme contraire aux règles de la CAE. Lors de la même réunion - le neuvième Comité commercial conjoint - les deux pays ont convenu de lever quatre obstacles non tarifaires, tandis que dix autres devraient être négociés d'ici mars 2026.

COMORES

Clôture de deux projets dédiés à la production agricole financés par la BAD

Une cérémonie, tenue à Moroni le 30 septembre, a marqué la clôture du projet d'urgence d'appui à la production agricole (AEFPF – Comores), ainsi que du projet de renforcement de l'état de préparation et de la réponse d'urgence à la crise alimentaire (SEPAREF). Le projet AEFPP, signé en 2022, a été financé par la Banque africaine de développement (BAD) pour un montant de 4,5 M UC (environ 5,5 M EUR). Il a permis de renforcer la filière avicole (volailles) et trois filières agricoles, à savoir le maïs, la pomme de terre et la patate douce, en vue d'augmenter leur production. Le projet SEPAREF, également financé par la BAD, a été mis en œuvre par la FAO, pour moderniser la filière semencière concernant le maïs, le manioc, le pois d'Angole et la pomme de terre. Le développement de ces filières a vocation à favoriser la production de produits locaux, réduire la dépendance aux importations et accroître la résilience alimentaire du pays.

DJIBOUTI

Nouvelle décision arbitrale dans le litige entre l'État et DP World sur le terminal de Doraleh

Depuis 2018, Djibouti est engagé dans un conflit judiciaire avec l'opérateur portuaire émirien Dubai Ports World (DP World), exproprié du terminal à conteneurs de Doraleh avant la fin de sa concession et sans compensation. Après deux premiers arbitrages conclus en faveur de DP World, la cour londonienne d'arbitrage international (LCIA) a rendu, le 29 septembre, une nouvelle décision portant sur le litige entre DP World et le Port de Djibouti (PDSA). La cour a estimé que PDSA n'était pas responsable des pertes invoquées par DP World, l'expropriation étant le fait du gouvernement, et a ordonné à DP World de rembourser 1,85 M USD de frais judiciaires à PDSA. Ce dernier arbitrage, s'il exonère PDSA, semble en revanche confirmer la responsabilité du gouvernement, déjà condamné à verser 685 M USD à DP World (initialement condamnée en 2019 par la LCIA à verser 485 M USD, la partie adverse a vu cette décision confirmée et alourdie de 200 M USD supplémentaires par le Tribunal fédéral du district de Columbia (États-Unis) en 2024) — somme que le gouvernement djiboutien refuse toujours de payer.

ÉTHIOPIE

Seuls 22 % des transferts de fonds de la diaspora passent par les circuits officiels

La Banque commerciale d'Éthiopie (CBE) estime que seuls 22 % des transferts de la diaspora, soit environ 7,2 Md USD, transitent par les canaux officiels, privant les organes financiers officiels d'un accès à ces devises étrangères. Selon le président de la CBE, Abie Sano, si tous les envois étaient effectués légalement, l'Éthiopie pourrait percevoir plus de 35 Md USD par an [soit près de 25% du PIB]. L'Éthiopie, avec la Banque centrale (NBE) en première ligne, intensifie sa lutte contre les transferts informels. Depuis août, la NBE a multiplié les avertissements et gelé les comptes de plus de 200 personnes opérant hors du système financier officiel. Ces mesures visent à canaliser les flux vers les circuits légaux et à aider notamment la CBE à atteindre son objectif de mobiliser 50 Md ETB (soit 435 M USD) auprès de la diaspora d'ici 2025/26.

Inauguration d'une usine de production de GNL

Le 3 octobre, le Premier ministre éthiopien a inauguré une usine de production de gaz naturel liquéfié (GNL) développée par la société chinoise Poly GCL à Calub, dans la région Somali. Dotée d'une capacité annuelle de 111 M de litres, elle devrait également produire jusqu'à 1 000 MW d'électricité. Le lancement de la deuxième phase du projet, qui augmentera la capacité de 1,33 Md de litres, a eu lieu le même jour. Parallèlement, les travaux d'une usine de production d'engrais azotés (un partenariat entre Ethiopian Investment Holding et le groupe Dangote), qui utilisera le GNL de Calub, ont débuté, ainsi que ceux d'une raffinerie de pétrole (construction par le groupe chinois Golden Concord) d'une capacité de 3,5 millions de tonnes par an. Le Premier ministre a profité de l'événement pour annoncer l'extension de l'interdiction d'importation des véhicules thermiques aux camions, une mesure à effet immédiat visant à encourager l'adoption de camions fonctionnant au GNL.

L'Ethiopian Food & Drug Authority se voit accorder le niveau de maturité 3 par l'OMS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a attribué le niveau de maturité 3 (NM3) à l'*Ethiopian Food and Drug Authority (EFDA)*. Ce niveau atteste de la stabilité, la cohérence et l'opérationnalité du système réglementaire d'une autorité de régulation par rapport à l'outil de parrainage mondial de l'OMS comportant 250 indicateurs. Ceci témoigne des progrès réalisés par l'EFDA dans les démarches prises pour assurer les standards de qualité, de sécurité et d'efficacité des médicaments (produits localement ou importés) et des vaccins importés. L'Éthiopie est le neuvième pays africain à atteindre ce niveau après l'Égypte, le Ghana, le Nigeria, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Zimbabwe, le Sénégal et le Rwanda. Bien que le NM3 ne garantisse pas l'exportation des vaccins produits localement, il constitue un gage de sécurité pour les pays importateurs, renforçant l'intérêt stratégique de Shieldvax. Soutenu par un investissement de 70 M USD, ce centre de production de vaccins en Éthiopie devrait être opérationnel en 2026.

KENYA

Légère hausse de la croissance au 2^e trimestre

L'économie kényane a maintenu une croissance soutenue au 1^{er} semestre 2025. Au 2^e trimestre, le PIB

a progressé de +5,0 % (après +4,9 % au 1^{er} trimestre 2025). L'agriculture a demeuré un moteur clé, bien qu'en ralentissement (+4,4 %, après +6,0 % au 1^{er} trimestre), grâce à des conditions météorologiques favorables. Les transports et la logistique ont accéléré (+5,4 %, après +3,8 %) grâce à une meilleure efficacité des opérations ferroviaires et portuaires, notamment au port de Mombasa, ainsi qu'à une hausse des volumes de fret. Les activités financières et d'assurance (+6,6 %, après +5,1 %), soutenues les baisses du taux directeur de la Banque centrale.

L'indice PMI repasse au-dessus du seuil d'expansion

L'indice des directeurs d'achat (PMI – Purchasing Managers Index), publié par Stanbic Bank, est un indicateur avancé de l'activité économique. Allant de 0 à 100, l'indice indique une expansion de l'activité lorsqu'il se situe au-dessus de 50 et une récession lorsqu'il se situe en deçà. Au Kenya, l'indice PMI est repassé au-dessus du seuil d'expansion en septembre (51,9, après 49,4 en août), après cinq mois consécutifs sous le seuil de récession. L'indicateur a signalé une amélioration des conditions du secteur privé, soutenue par la hausse des ventes et une stabilisation de l'économie. L'emploi a progressé à un rythme le plus rapide depuis mai 2023, les entreprises réduisant leurs arriérés grâce à un allègement des pressions sur l'offre. L'inflation des coûts des intrants a continué de se modérer et les délais de livraison se sont nettement améliorés. La confiance des entreprises demeure élevée, nombre d'entre elles prévoyant d'élargir leurs activités.

Conversion de la dette chinoise du SGR en CNY

Le 7 octobre, le ministre des Finances a annoncé que le Kenya avait obtenu un accord avec la Chine pour restructurer la majorité de la dette chinoise octroyée pour financer le *Standard Gauge Railway (SGR)*. Cette dette libellée en USD sera ainsi convertie en Renminbi, permettant d'économiser, d'après le ministre, 215 M USD par an sur le service de la dette. Le remboursement en yuans débutera en janvier 2026, après un 1^{er} versement effectué en dollars en juillet. Le Kenya avait emprunté 5,08 Md USD auprès de la *China Exim Bank* pour financer les deux phases du SGR — 3,6 Md USD pour Mombasa–Nairobi et 1,48 Md USD pour Nairobi–Naivasha. Selon le ministre, ces prêts à taux variables, auparavant indexés sur le Libor et désormais remplacés par le SOFR, affichaient un taux d'intérêt de 6,0 % en dollars, contre 3,0 % pour les prêts libellés en yuans.

La CBK abaisse son taux directeur à 9,25 %

Le 7 octobre, le Comité de politique monétaire (CPM) de la Banque centrale du Kenya a de nouveau assoupli sa politique monétaire en réduisant son taux directeur de 25 points de base, 8^e baisse consécutive depuis août 2024. Le taux directeur s'établit désormais à 9,25 % (contre 12,8 % en août 2024). Le CPM a réaffirmé la solidité du secteur bancaire, soutenu par une liquidité robuste et des ratios de capital adéquats. Le taux brut de prêts non performants (PNP) a reculé à 17,1 % en septembre 2025 (contre 17,6 % en juin), en particulier dans les secteurs de la construction, de l'immobilier, de l'hôtellerie et du commerce. La croissance du crédit au secteur privé a progressé en septembre (cf. graphique de la semaine), tirée par la fabrication, la construction et les biens durables.

Le Parlement approuve la privatisation de Kenya Pipeline Company

Les députés ont approuvé la privatisation de la Kenya Pipeline Company (KPC), l'État conservant une participation de 35 %. Le ministère des Finances prévoit de lever environ 774,5 MUSD par le biais d'une introduction en bourse de Nairobi afin de financer des projets de développement, régler des arriérés de paiement et gérer la dette publique. Le ministre des Finances a souligné que la cotation de la KPC soutiendrait l'expansion régionale, la diversification dans le Gaz de pétrole liquéfié (GPL) et le renforcement du marché des capitaux kényan. La privatisation de la KPC a initialement été publiée au Journal officiel en 2009. Le cadre approuvé exige un audit du vérificateur général dans les six mois, la sélection concurrentielle des conseillers de transaction et des limites sur la concentration de l'actionnariat. Certains députés ont contesté la procédure, évoquant des irrégularités et annonçant leur intention de saisir la justice.

Émission d'une nouvelle euro-obligation

Pour la 2^e fois cette année, l'État a émis une euro-obligation de 1,5 Md USD afin de refinancer l'euro-obligation arrivant à échéance (en 2028) et d'autres dettes externes coûteuses. Cette euro-obligation se compose de deux tranches de 750 M USD chacune (7 et 12 ans), assorties de taux d'intérêt respectifs de 7,9 % et 8,8 %. L'opération a été largement souscrite jusqu'à 7,5 Md USD contre 1,5 Md USD d'offre de l'État, contribuant à améliorer le taux d'emprunt. Cette opération vise à allonger les maturités et à atténuer les pressions budgétaires à court terme.

MAURICE

Nomination de la gouverneure de la Banque centrale

Le Président de la République de Maurice, M. Dharambeer Gokhool, a nommé le Dr Priscilla Muthoor Thakoor aux fonctions de gouverneure de la Banque de Maurice (BoM) pour un mandat de trois ans à compter du 29 septembre 2025. Cette nomination, faite sur recommandation du Premier ministre. Mme Muthoor Thakoor, précédemment conseillère résidente à l'Africa Training Institute (ATI) du Fonds Monétaire International, devient la première femme à occuper ce poste dans l'histoire de l'institution. Elle succède à M. Rama Sithanen qui avait accédé au poste de gouverneur le 16 novembre 2024.

OUGANDA

Légère hausse de l'inflation en septembre

Après deux mois de stabilité, l'inflation augmente légèrement en septembre (+4,0 %, après +3,8 % en août). Cette hausse résulte principalement de la forte pression des prix sur les cultures vivrières (+7,4 %, contre 3,0 % un an auparavant). L'inflation sous-jacente également, +4,0 % s'explique par la pression des prix sur les services (+5,1 %), portés par le transport (+3,3 %) et les soins ambulatoires (+9,3 %). En revanche, les prix de l'énergie et des services publics reculent légèrement (-0,1 %, après +1,1 %), en lien avec la baisse du prix du charbon et du bois de chauffage.

Les indices PMI se maintiennent en septembre à un bon niveau

L'activité du secteur privé ougandais a confirmé sa bonne tenue en septembre, l'indice PMI de la Stanbic Bank s'établissant à 54,0 (après 53,3 en août). L'indice PMI se maintient au-dessus du seuil d'expansion pour le 8^e mois consécutif. La progression des nouvelles commandes s'est accompagnée d'une hausse de la production et d'un renforcement des effectifs, souvent par des recrutements temporaires. L'amélioration des délais de livraison a permis aux entreprises d'accroître leurs achats et de reconstituer leurs stocks, en anticipation d'une activité future accrue. La confiance des entreprises demeure solide, soutenue par des perspectives de demande favorables et des efforts accrus de communication et de promotion commerciale.

RWANDA

Nouveaux tarifs d'électricité

De nouveaux tarifs d'électricité sont entrés en vigueur le 1er octobre, première révision depuis 2020. Elle introduit de nouveaux seuils de consommation et des hausses de tarifs. Pour les ménages, la tranche la plus basse passe de 15 à 20 kWh/mois à 0,061 USD/kWh, 20–50 kWh/mois à 0,213 USD (contre 0,146), et au-delà de 50 kWh/mois à 0,254 USD (contre 0,171). Les utilisateurs commerciaux jusqu'à 100 kWh/mois paient désormais 0,244 USD (contre 0,156), et au-dessus de 100 kWh/mois 0,259 USD (contre 0,174). Les hôtels consommant jusqu'à 660 000 kWh/an passent à 0,164 USD (contre 0,108), tandis que la consommation supérieure est facturée aux tarifs industriels. Les tarifs industriels ont été révisés, variant de 0,067 à 0,120 USD/kWh selon la taille et la consommation.

SOMALIE

Ouverture de la conférence de la Communauté de l'Afrique de l'Est à Mogadisho

Le président a ouvert la conférence de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur la coopération (EACCON) les 7 et 8 octobre, seconde conférence de la CAE organisée en Somalie depuis l'adhésion du pays à l'organisation en mars 2024. Les principaux thèmes abordés étaient le développement du commerce interrégional, l'amélioration de la connectivité des transports, l'harmonisation des politiques douanières et d'investissement et la participation des jeunes et des femmes à l'économie régionale. Cette conférence visait aussi à établir une feuille de route pour le renforcement de l'intégration de la Somalie au sein de la CAE.

SOUDAN DU SUD

Tensions à la suite d'une décision présidentielle réduisant le tarif de l'électricité

Le groupe privé EZRA Construction Group, actionnaire majoritaire de Juba Electricity Distribution Company (JEDCO), a demandé des clarifications au ministre de

l'Énergie, à la suite d'une décision du Président Salva Kiir ordonnant la réduction des prix d'électricité. Le groupe Ezra détient 52 % de JEDCO contre 48 % pour la société publique South Sudan Electricity Corporation (SSEC). Il a investi 289 M USD pour construire une centrale thermique de 100 MW mise en service à Djouba en 2019. Dans un contexte de tension autour de la gestion du secteur électrique, le Président aurait également donné des instructions pour réviser le contrat et redistribuer les parts, 60 % pour SSEC et 40 % pour EZRA. Dans le même temps, EZRA aurait donné des consignes à ses équipes de continuer à appliquer le tarif actuel.

SEYCHELLES

L'inflation baisse à +0,5 % en septembre

Dans le dernier rapport sur l'indice des prix à la consommation (IPC) publié le 7 octobre, le Bureau national des statistiques (NBS) seychellois observe une légère hausse de l'inflation (+0,5 %, après +0,6 % en août 2025). Parmi les produits alimentaires, les principales hausses s'observent le poisson surgelé (+6,3 %), les huiles et graisses (+4,3 %), les légumes (+3,8 %). S'agissant des autres secteurs, les prix relatifs à la santé ont augmenté de +4,1 %. Les principales baisses s'observent au niveau du poisson (-6,2 %), ainsi que des loisirs et de la culture (-1,9 %).

TANZANIE

Prolongation de la période de stockage gratuit des marchandises en transit au port de Dar

La Tanzanie a prolongé à 30 jours la période de stockage gratuit des marchandises en transit vers l'Ouganda et la RDC, contre 15 jours auparavant, afin de renforcer la compétitivité du port de Dar es-Salaam face à celui de Mombasa. L'Ouganda a déjà commencé à utiliser le port de Dar es-Salaam pour ses importations pétrolières, profitant d'un corridor central plus court et moins coûteux que celui du Kenya. Cette initiative s'inscrit dans un programme de modernisation portuaire du pays : agrandissement du port, ouverture du port sec de Kwala, partenariats avec DP World et Adani Ports.